

Réunion du 7 juillet 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

DÉCISION DU BUREAU AGISSANT PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le sept juillet à 18h, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Régis CASSAROUMÉ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Gérard DUCOS, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian LÉCHIT, Christian LOMBART, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM. Michel DUPUY, Nadia GRAMMONTIN, Emmanuel HANON, Michel OLIVÉ, Maryse PAYBOU, Didier REY.

OBJET : ATTRIBUTION DES ALLOCATIONS DE RECHERCHE 2025 DANS LE CADRE DE LA CONVENTION PARTENARIALE 2023-2026 ENTRE L'UPPA ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

Par délibération du 12 décembre 2022, le conseil communautaire a approuvé le renouvellement de la convention quadriennale entre l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) et la communauté de communes de Lacq-Orthez pour la période 2023-2026 afin de soutenir des projets de recherche, de valorisation et de transfert des résultats de la recherche en prise avec les enjeux sociaux, économiques et culturels de la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Par cette même délibération, le conseil communautaire a donné délégation au bureau pour retenir les projets à financer, en fonction de l'enveloppe annuelle votée au Budget Primitif pour l'exécution de ladite convention.

Un crédit de **90 500 €** correspondant à l'exécution des actions prévues pour l'année 2025 dans le cadre de cette convention a été inscrit au budget 2025.

Ainsi, pour l'année 2025, au vu des propositions de la commission mixte UPPA - Communauté de communes de Lacq-Orthez, en charge de la sélection des projets, et eu égard aux développements précédents, le bureau après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **de financer** la thèse intitulée « *STIGBât : Stratégies et Technologies Innovantes de Gestion des Bâtiments* » (porteur de projet : GIBOUT Stéphane, collègue STEE, laboratoire LaTEP), le cofinancement auprès de projet DOÉBât / PSGAR CERENA étant acquis ;
- **d'autoriser** son Président à faire mandater les crédits nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée

Pour extrait certifié conforme,

Le président,



Patrice LAURENT